



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

04 janvier 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 04 janvier 2024

SOMMAIRE

Liste d'aptitude, arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BEICEP	22.12.2023	LISTE DÉPARTEMENTALE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ÉTABLIE PAR LA COMMISSION DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ANNÉE 2024	3
DCL n°2024-05	03.01.2024	Arrêté relatif au montant de la contribution de la commune de Colombes aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des établissements d'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat	5

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

LISTE DÉPARTEMENTALE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ÉTABLIE PAR LA COMMISSION DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ANNÉE 2024

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et du décret n°2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire dudit code, relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, la commission des Hauts-de-Seine chargée d'établir cette liste d'aptitude, réunie le 28 novembre 2023, a arrêté, pour l'année **2024**, la liste suivante :

Nom	Qualité
AIME Bernard	Directeur de l'aménagement urbain et de l'habitat d'une collectivité territoriale en retraite
BERNARD Valérie	Ingénieure consultante
BONNEVIE Gérard	Ingénieur général de l'armement en retraite
BOROS Adrian	Directeur général des services techniques d'une collectivité territoriale en retraite
BOUVIER Françoise	Collaboratrice dans un cabinet d'avocats
DEAK-MIKOL Isabelle	Administratrice civile en retraite
DECHAUMET Gérard	Ingénieur TPE en retraite
DECLERCQ François	Ingénieur en chef en retraite
DLOUHY-MOREL Estelle	Ingénieure en retraite
D'ORNELLAS Christian	Ingénieur général en retraite
DUNAUD Alain	Président d'une SAS unipersonnelle
FERRY-WILCZEK Bruno	Architecte et consultant en environnement
GIOUSE Hélène	Ingénieure en retraite
GOUTAL André	Commissaire divisionnaire de la police nationale en retraite
GRANGE Emmanuelle	En recherche d'emploi
GUESSOUM Abdelmajid	Attaché territorial au conseil départemental des Hauts-de-Seine
HUET François	Ingénieur VRD en retraite
JACQUE Olivier	Ingénieur général honoraire de la ville de Paris
JASION Annie Joëlle	Urbaniste qualifiée (OPQU) en retraite

LAFITTE Jean-Jacques	Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts en retraite
LASAYGUES Jean-Claude	Ingénieur en retraite
LENGLART Valérie	Directrice de mastère spécialisé en retraite
LEROY-BUREL Corinne	Consultante environnement
LESCOP Murielle	Consultante
MARIGOT Sokorn	Experte en nomenclatures économiques à l'INSEE
MICHEL Dominique	Ingénieur BTP en retraite
MORIN Michel	Préfet honoraire
PATRIGEON Françoise	Administratrice territoriale hors classe en retraite
ROCARD Philippe	Administrateur de sociétés et professeur
ROLLAND Patrick	Directeur d'une société d'économie mixte en retraite
SEYNAVE Eric	Gérant de sociétés
SILLAM Bertrand	Ingénieur en chef, responsable du service voirie réseaux divers, espaces extérieurs d'une collectivité territoriale en retraite
THIERIET Daniel	Président directeur général en retraite
VAGUE Maurice	Responsable environnement en retraite
ZELLER Philippe	Ministre plénipotentiaire hors classe en retraite

Nanterre, le 22 décembre 2023

Le président de la commission,
Président du tribunal administratif
de Cergy-Pontoise
Signé
Jean-Pierre DUSSUET

DIRECTION DE LA CITOYENNET ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté DCL n°2024-05 du 03 janvier 2024 relatif au montant de la contribution de la commune de Colombes aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des établissements d'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu l'article L 442-5-2 Code Général de l'éducation ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de Pascal Gauci en qualité secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, sous préfet de Nanterre ;

Vu l'arrêté PCI n° 2023-056 du 31 août 2023 portant délégation de signature à monsieur Pascal Gauci, sous préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire 2012-025 du 15 février 2012 qui prévoit que les services départementaux de l'éducation nationale assurent auprès du préfet un rôle de conseil et d'expertise au titre de leur compétence de contrôle et de gestion des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Vu l'avis du recteur de l'académie de Versailles du 14 novembre 2023 relatif au litige portant sur la contribution de la commune de Colombes aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des établissements d'enseignement catholique colombiens Jeanne d'Arc et Sainte Marie des Vallées ;

Considérant que les chiffres fournis par la ville de Colombes manquent de précision pour permettre une analyse financière comparative du calcul effectué d'une part par ses services, d'autre part par l'Union régionale des organismes de gestion des établissements d'enseignement catholique (UROGEC) d'Ile-de-France ;

Considérant l'écart élevé entre le coût de fonctionnement d'un élève d'élémentaire calculé par la ville et par l'UROGEC, respectivement de 619.91€ et 1191€ ;

Considérant que sur les vingt cinq communes des Hauts-de-Seine comportant au moins une école privée sous contrat catholique, le forfait communal élémentaire médian s'élève actuellement à 842€ et le forfait moyen à 861€ ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : il est décidé que le montant de forfait communal élémentaire à verser par la ville de Colombes aux organismes de gestion des écoles privées sous contrat situées sur le territoire communal, est fixé à 850€ par an et par élève scolarisé dans leurs classes élémentaires et résidant dans la commune.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de la notification de celle-ci.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le maire de Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
Signé
Pascal Gauci

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>